CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
25 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LOUISVILLE. Ligne du Mississipi et de l'Ohio. Le bateau à vapeur fin marcheur **HOMER**, capt. Gay, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nelle-Levée, No. 15. 22 fév

POUR NEW-YORK. Paquebot du 20 Février —(Ligne entre la Louisiane et New-York) Le navire **HUNTSVILLE**, capit. Stoddard, ayant été forcément détenu, partira demain, mardi, 26 du courant, à 5 heures après-midi, s'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à FOSTER & HUTTON. 25 fév

POUR NEW-YORK. (Paquebot du 5 Mars.) Le navire **LOUISVILLE**, capitaine Price, est maintenant prêt à prendre un chargement, et partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à FOSTER & HUTTON. 26 fév

POUR MARSEILLE. Le navire fin voilier **EDOUARD**, capt. Gaciel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103. 22 fév

A FRETER OU A LOUER. Le brick **DR. FRANKLIN**, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1400 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à THOMSON & GRANT. 19 fév

POUR TAMPICO. La belle goëlette fine voilière **LAFAYETTE**, capitain Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART, rue Royale, No. 100. 21 fév

POUR LA MOBILE. La goëlette de la ligne des packets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15. 15 fév

A FRETER—Le brick neuf fin voilier **GRACCHUS**, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à HARRISSON, BROWN et C°. Rue Royale, N°. 117. 15 fév.

A FRETER—La goëlette neuve **SANTA-ANNA**, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la Douane, ou à HARRISSON, BROWN et Co. 15 fév.

POUR LA MOBILE. La goëlette **SARAH**, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Bleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15. 14 fév

POUR LE HAVRE. Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, ou HARRISON, BROWN & CO. 12 fév

POUR BOSTON. Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117. 29 janv

POUR BOSTON. Le brick **A. I. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à LINCOLN & GREEN. 23 janv

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 58 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO. Rue Royale, No. 117. 8 fév.

POUR NANTES. Le brick **ROMULUS**, capitaine Moran, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à J. MAGER. 4 fév

POUR LIVERPOOL. Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Wellen, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à LINCOLN & GREEN. 8 fév

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, en rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER, rue du Camp, No. 16. 25 fév

---

AVIS.
HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.
Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Dîner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Dîner,	0, 75

11 fév—15

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :		
Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orleans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés. G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, de plus harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué, parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi. 30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par HARRISON, BROWN & CO. 9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—10 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS, 9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J MAGER. jan 22

IL a été conduit à la geôle de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geôle et d'insertion. 11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par 28 janv FOSTER & HUTTON

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT, 19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO. 19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis. 19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT, 19 fév rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par THOMSON & GRANT, 19 fév rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur, G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.
14 fév—30

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d, comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur. A. B. ROMAN.
30 jan—30 Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

VENTES RENVOYEES. PAR ISAAC L. McCOY.

LES ventes suivantes annoncées pour samedi, 23 du courant, ont été en conséquence du mauvais temps, renvoyées à jeudi, 28 courant, à midi, au café de la bourse, savoir :

UN ILET ENTIER situé diagonalement et contigu à l'ilet sur lequel est élevé le nouvel hôpital de charité, il est borné par les rues Gravier, Perdido, Ste. Marie et St. Marc, ayant 230 pieds 2 pouces de face sur les rues Gravier et Perdido, et 425 pieds 6 pouces de face, sur les rues Ste. Marie et St. Marc. Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

AUSSI :

UN TERRAIN de forme triangulaire, situé ilet 14 du faubourg de l'Annonciation, le même qui fut réservé par Livaudais dans la vente du dit ilet, conformément au plan qui sera exposé au lieu et moment de la vente. Conditions : 3 et 6 mois de crédit.

Aussi : les esclaves suivants, savoir:

GEORGE LEWIS, âgé d'environ 22 ans, est un excellent calfat de bâtiment, ayant été élevé dans un chantier; pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions : 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

HARRY, âgé d'environ 37 ans, bon bûcheron, accoutumé à soigner des chevaux, et excellent cocher.

CEILY, âgée d'environ 25 ans, bonne domestique et faiseuse de matelats.

CHARITE, âgée d'environ 18 ans et son enfant, elle est excellente domestique, blanchisseuse et repasseuse, les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi et sont tous acclimatés. Conditions : 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

ELIZA, mulâtresse, âgée de 26 ans, et son fils nommé Jefferson, âgé de 4 ans, elle est bonne couturière et excellente domestique, depuis 5 ans dans le pays, et est parfaitement acclimatée.

LINDSAY, âgé d'environ 22 ans, briquetier de son état, bon domestique et parfaitement acclimaté. Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis; on les vend à un an de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 26 février

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu, jeudi 26 du courant, à midi, au café de la Bourse,

5 TERRAINS DE GRANDE VALEUR, situés faubourg Livaudais, deux des dits lots font face au fleuve Mississipi, entre les rues Washington et Sixième, et mesure chacun 46 pieds 3 pouces de front sur le dit fleuve, sur une profondeur d'environ 109 pieds, et deux autres derrière ceux-ci, ayant 49 pieds 3 pouces de face sur la rue de la Vieille Levée, et ayant une profondeur d'environ 109 pieds; le 5me. lot est situé à l'encoignure des rues Fulton et Sixième, près de la maison de Mme. Livaudais, mesure 5[illegible] pieds de face sur la seconde.

Conditions : L'acheteur se chargera du paiement de 4 billets chacun de la somme de $1684, payables le 12 mars 1833, 1834, 1835 et 1836 la balance du prix d'achat payable à un an, du jour de la vente. Aussi : aux mêmes temps et lieu.

UN AUTRE TERRAIN, situé sur la Levée, entre les rues Adèle et Josephine, faubourg Lafayette, mesurant 27 pieds 7 pouces de front sur 185 pieds 10 pouces de profondeur sur le haut, 189 pieds 4 pouces de profondeur sur le bas et 27 pieds 4 pouces sur le derrière.

Ces lots seront vendus avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions: l'acheteur se chargera du paiement d'une hypothèque due à la Banque de la Louisiane, pour la somme de $9[illegible]8, payable le 4 mars 1833, 1834, 1835 et 1836, et le reste des prix d'achat payable dans un an, à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devront être passés pardevant Carlile Pollock, notaire public. 26 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la bourse de Hewlett, le lundi, 25 février 1833, **UN TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds à la seconde. Il existe sur ce terrain une bonne maison en briques, de 4 appartemens, gallerie et cabinets, formant encoignure, et une bâtisse en bois servant de cuisine.

Les banquettes ont été nouvellement faites et sont payées.

Conditions : $1700 payables le 23 août 1833, $1241 le 29 janvier 1834, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 fév

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu, samedi 2 mars prochain, au café de la nouvelle Bourse et à l'heure de midi, les biens ci-après dépendant de la communauté d'Antoine Choiseuydre et de feue Céleste Frédérick, épouse légitime; savoir:

1o. **UN LOT DE TERRE** situé au faubourg Clouet, mesurant 3[illegible] pieds de face sur 118 de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par Théodule Wiltz, et de l'autre par le lot de terre suivant; ensemble ses dépendances.

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** ayant les mêmes dimensions et situé au même lieu, borné par la précédente propriété et par Bastien Chei[illegible], avec ses améliorations.

3o. Un esclave nommé **HENRY**, griffe américain, âgé d'environ 30 ans, et depuis 9 ans dans le pays, un peu tonnelier, charretier, bonne pelle pioche et hache.

4o. **CUPID** N. nègre de nation congo, âgé d'environ 60 ans, charretier, bon sujet, sans défaut.

5o. **MARIE-JOSEPH**, orpheline, créole, âgée d'environ 3 ans.

Conditions.— Les propriétés foncières payables à un crédit de 1, 2, et 3 ans; et les esclaves à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

31 jan.—11, 2ps.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par F. PERRET, rue Toulouse, No. 50.
Aussi : 164 actions de la Banque de Cité. 31 janv

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co, dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE, P. J. SALVETAT. 22 jan

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN. JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain. 23 janv

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen à *Flushing, près de New-York.*

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques. 28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD, 15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à WM. SMITH, 15 janv rue de la Douane, No. 33.

RECEMMENT reçu.—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boîtes, nouvellement reçues et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 21. De plus, vingt damejannes Sirop de Limon, excellentes Liqueurs en caisses, Sirops assortis, Anisette de Bordeaux, Amandes amères, Sucre de la Havane, Dragées assorties, par caisses de 30 liv. et plusieurs autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à bon compte. 26 fév

AU BAZAR DE PARFUMS.
Rue Royale, No. 239.

D'APRES l'annonce de la vente pour le compte de la succession de L. Choisne, inséré dans plusieurs gazettes; beaucoup de personnes ont pu croire que l'établissement ci-dessus dénommé, dut être discontinué. Le soussigné croit convenable d'informer le public, qu'étant plus que jamais convaincu de l'avantage qu'offre un dépôt général de parfumeries pour cette ville, où l'on peut trouver en tout temps tous les articles de cette partie, ainsi que de l'utilité d'une fabrique de parfums pour les objets qu'il est fort difficile de conserver frais pendant les chaleurs de l'été; et d'après les encouragemens qu'il a reçus depuis la mort de son prédécesseurs, il offre de remplir avec soin les ordres et commandes qui pourraient lui être faits pour la campagne, les autres états ou l'étranger.

A vendre à la livre ou à l'once, les objets suivants très frais et de première qualité. Essence de Bergamothe; do. de Rose; do. de Lavande; do. de Carvi; do. de Thym; do. de Romarin; do. d'Anis Badiam; do. de Petit-grain ou Linette; do. Menthe Anglais très-fine; do. Neroly fine; do. de Persil; do. de Citron ; eau de Rose: do. fleurs d'Orange; do. de Melisse spiritueuse, Iris de Florance en poudre très fraiche &c. &c. L. EVEN. 15 fév.

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103. 22 février

ON desire acheter immédiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à MEDELICE THOMAS, rue de la Levée, No. 77. 25 fév

A VENDRE.—Deux Bilards avec leurs accessoires. S'adresser à MEDELICE THOMAS. 25 fév

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de marchandises sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117. 25 fév

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Médoc cru supérieur; vin de Bordeaux, en barriques; vin blanc de Grave vieux, en tierçons de 35 gallons; do. en tierçons de 30 gallons, vieux Sauterne; vin en caisses de 12 bouteilles, cru très supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux, médoc do; do. de Pauillac, Médoc rouge; do. de St. Estèphe Médoc; vin de Champagne en panier de 12 bouteilles; liqueur fine aux larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers; bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et de 500. trois caisses de peignes de cornes à retaper, assortis; un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux; 9 balles toile de Bretagne française, large et étroite, déposée dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback. J. B. LABATUT. 25 fév

ECOLE DE TIR AU PISTOLET
Tenue par CH. ANDRIEUX.

CHARLES ANDRIEUX, professeur et inventeur d'une méthode sûre pour tirer parfaitement à balle le pistolet, le fusil et la carabine ; après avoir donné ses leçons pendant sept mois à New-York et Philadelphie, où la bonté de cette méthode a été reconnue tant par le peu de temps qu'il faut pour l'apprendre, que par l'avantage qu'elle offre de ne pas oublier même en ne la pratiquant pas; a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans cette ville une école de tir au pistolet.

Il fait tirer ses élèves de 25 à 30 pas *indistinctement des deux mains* et lorsqu'ils sont finis ils enlèvent un petit os à un trois ou quatre fois de suite et les coups qui ne frappent pas sont au plus à deux ou trois pouces.

Ch. Andrieux s'engage envers ses élèves a leur faire atteindre le but dans 5 à 10 leçons de 20 minutes chaque, et à ne rien recevoir s'ils ne réussissent pas.

Le prix des leçons est de $50, plus les coups de pistolets à raison de trente pour une gourde (*chaque élève paiera en outre une gourde pour les poupées qu'il cassera au tir.*) Les personnes qui n'auront que quelques jours à rester dans cette ville, et qui désireraient prendre les leçons, peuvent également les prendre, le professeur leur garantira la réussite.

Ch. Andrieux demeure au-dessus du magasin de M. Ls. Mah, rue de Chartres, N°. 113, où on le trouvera.

Le tir est situé au chantier de MM. Lefebre et A. Duret, près le bassin, les heures du tir sont le matin depuis 7 heures jusqu'à 8 heures et demi, de 11 heures à 2 heures et demi le soir depuis 4 heures et demi à la nuit.

Ch. Andrieux pourra donner des leçons aux personnes qui ne voudront pas venir au tir [illegible] cinq ou six, et les élèves qui voudraient des heures particulières pour le tir s'entendront avec le professeur.

Il prévient le public, qu'il a un très bel assortiment de pistolets et de fusils. 16 fév—15.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Amélie, le Newark et autres navires, 8 gigs, 4 barouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez W. WALTON. 16 fév Rue de la Douane No. 12

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qu'il met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser. FRE. LEMOINE, Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans. 11 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzgerald, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt, ne serait point homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la cour. J. B. D. VOISIN, régister. 22 fév

CIGARRES.—300 demi-boites cigarres assortis, en magasin et à vendre par HARRISON, BROWN & CO, 22 février rue Royale, No. 117.

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par HARRISON, BROWN & CO, 22 fév rue Royale, No. 117.

A LOUER—Cette belle **PROPRIETE** ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à DAVID OLIVIER, 11 fev—6 Rue Conti, No. 8[illegible]6

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO. 20 fév

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans le 18 Février 1833.

LES Actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une élection de douze Directeurs aura lieu à la maison de la banque, le Lundi, 4 Mars prochain, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi. H. LAVERGNE, Caissier. 20 fév

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite. 23 janv

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 57, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres. F. BRIAULT. 14 jan

BANQUE DE LA CITE,
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement. H. LAVERGNE, Caissier. 23 janv

PERDU.—Un billet de $434,83 cts. signé par M. Tricot, à l'ordre de M. Dinet, et endossé par M. Soulé, a été perdu hier matin, rue de Chartres entre St. Pierre et Toulouse. La personne qui le trouverait est priée de le rapporter à M. Tricot, sellier, rue Condé, No. 56. Le billet ayant été acquitté hier même, ne pourrait être d'aucun usage entre les mains de qui ce soit. 20 fév

LE soussigné étant pleinement autorisé à régler les comptes de l'ancienne maison SARGENT & LAWSON, donne avis à toutes les personnes qui ont des créances contre cette maison de les duement prouver et les lui présenter de suite, ou les déposer chez MM. Whiting & Slarke, à la Nouvelle-Orléans. P. M. SARGENT, 19 fév—3 Exécuteur test. de J. Sargent, décédé

GINGAS, FILETS A MARINGOUINS, HABITS ET CHAPEAUX.—1 caisse de tabliers, gingas 4-4 de première qualité ; 5 de filets à maringouins, simples de couleur croisée; 1 malle d'habits bleus, 1re. qualité ; 40 caisses de chapeaux gris et noirs, à vendre par THOMSON & GRANT, 19 fév rue de la Veille Levée, No. 41.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & CO. THOMAS TOBY. Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. C. Charnock contre Geo. Fredericks

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 9 mars, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Charles, derrière le théâtre américain, un petit appenti et une partie de bois de charpente, saisis dans l'affaire ci-dessus. 22 fév L. DAUNOY, marshal.

Melle. Tolote Destrée contre F. Egan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 7 mars, à 4 heures, au principal, différent meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 21 fév L. DAUNOY, marshal.

Joaquin Viorez contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus. 21 fév L. DAUNOY, marshal

Wm. Cotton contre Armand et Amélie Laboste, héritiers de Mélanie Drouet.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, Vendredi 8 Mars, à 4 heures, au principal, différens meubles saisis dans la demande ci-dessus. 21 fév. L. DAUNOY marshall.

John Scharp contre J. Francis, h. c. l.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, le 1er. mars, à 4 heures, au principal, 5 dame-jeannes, des pots, miroirs, 1 paire de chandeliers &c., saisis dans le procès ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshall.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans la rue Condé entre les rues Ursulines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur ; saisi dans l'affaire ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshall.

George Aspne contre Rastrup.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 mars, à 4 heures, au numéro 25, rue Tchoupitoulas, 2 bancs à ouvrage, &c. et une partie de bois, saisis dans l'affaire ci-dessus. 18 fév L. DAUNOY, marshal.

Avis l'affaire de W. T. Thompson contre Titus.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'honorable J. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 2 mars, à 4 heures, au principal, 1 bureau, 1 bois-de-lit, 1 miroir, pelle et pincettes, tables, rideaux, &a., saisis dans l'affaire ci-dessus. 18 fév L. DAUNOY, marshal.

Earl Clapp contre la goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Gravet, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fev.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

Collins vs. Bradley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orleans, j'exposerai en vente, mercredi, le 27 fevrier, à 4 heures, au Principal, une malle, un fusil, un pupitre et un cadran, saisis dans l'affaire ci-dessus. 9 fév L. DAUNOY, Marshal.

E. Pilié vs. Joseph M[illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, le 27 fevrier à 4 heures, au Principal, 3 vices, un assortiment d'outils d'armurier, différents pistolets et un banc, saisi dans l'affaire ci-dessus. 9 fév L. DAUNOY, Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. JEAN-BAPTISTE.

EN vertu de deux ordres émanants, l'un de l'honorable Cour de district, dans et pour le premier district judiciaire du dit état, en date du 13 décembre 1832 et l'autre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 25 janvier 1833, à la requête de Louis Ferrand fils, de la Nlle Orléans, syndic des créanciers de François St. Fort Dusseau, et encore du dit Louis Ferrand fils et de Térance voisin, ce dernier de cette paroisse, syndics des créanciers de la succession de feu Célestin Ferrand, h. de c. l. Il sera exposé en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur par le ministère du juge ex-officio encanteur soussigné, le lundi, 18 mars 1833, à 10 heures du matin, sur l'habitation ci-après décrite les biens abandonnés de son vivant par le dit François St. Fort Dusseau à ses créanciers et ceux dépendant de la succession du dit feu Célestin Ferrand; lesquels biens (à l'exception de quelques esclaves et de quelques objets mobiliers, qui appartiennent en totalité à la succession de ce dernier, et qui seront ci-après décrits et désignés) avaient été acquis par moitié indivise entre les dits François St. Fort Dusseau et Célestin Ferrand, et seront vendus dans leur état d'indivision, pour les fonds en provenant être partagés dans la même proportion entre leurs créanciers respectifs.

Les biens indivis ci-dessus mentionnés sont:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, ayant cinq arpents ou environ de face sur quatre vingt de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle de Mme. Théodore Frogé, et du côté d'en bas par celle de Michel Jacob, ensemble les constructions étant dessus et consistant en deux maisons principales, deux cuisines, un magasin à vivres, deux écuries, un vieux moulin à coton, une maison servant de logement aux domestiques, une belle sucrerie en briques, couvert sous le même comble, un équipage monté de quatre chaudières, un moulin à bêtes horizontal, une purgerie, la dite sucrerie avec tous les accessoires à son usage, tels que bacs, rafraîchissoirs, dalles &a. &a. Il y a de plus sur cette habitation trente-sept arpents de souches de la dernière récolte et une certaine quantité de plants.

2o. Une terre d'un demi arpent de face sur soixante-dix-huit de profondeur située dans cette paroisse sur la même rive, bornée du côté d'en haut par l'habitation d'André Frogé fils, du côté d'en bas par celle de la veuve Zacharie Asselin, et pardevant par un terrain que primitivement en faisait partie et que la dame veuve André Halt, venderesse du dit demi arpent de terre s'est réservé.

3o. Vingt-et-un esclaves savoir: 16 hommes dont un créole de 25 ans, les quinze autres américains, de l'âge de 18 à 37 ans, et depuis plusieurs années dans cet Etat et parmi lesquels sont un commandeur, un scieur de long, et de bons nègres de champ ; 4 négresses dont une créole de 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, et les trois autres américaines de champ, de l'âge de 18 à 24 ans, et enfin un négrillon de trois ans, fils d'une des dites négresses et qui sera vendu avec sa mère.

4o. Une montre en argent, des instruments, oratoires et autres objets à l'usage d'une habitation, 17 chevaux et juments américains de tire, et neuf paires de bœufs.

Esclaves et mobiliers appartenant en totalité à la succession du dit feu Célestin Ferrand et qui seront vendus pour le compte de ses créanciers.

1o. Pierre nègre créole de 25 ans charpentier et tonnelier.
Valcourt, mulâtre créole de 15 ans.
Julie, négritte américaine de 11 ans.
Eulalie, griffonne créole de 38 ans, domestique avec ses deux enfants, Sylvain de neuf ans et Antoine de huit ans.
Marguerite négresse américaine de 25 ans, domestique, et ses deux enfants Robert de trois ans, et Claire de deux ans:
Clarisse, négresse Mandingue de 60 ans.

2o. Quelques meubles meublants et ustensiles de ménage un fusil double, un cheval de monture, selle, bride, quatre vaches laitières et quelques taureaux.

Conditions—L'habitation et la terre d'un demi arpent de face, payables, un tiers comptant sur chacune, et la balance à un, deux et trois ans de crédit.

Les esclaves payables à six, douze et dix huit mois de crédit.

Le mobilier payable comptant.

Les acquéreurs de l'habitation de la terre d'un demi arpont de face, et des esclaves, fourniront leurs billets par coupons endossés à la satisfaction des syndics et payables au domicile de la Banque de l'Union de la Louisiane, à la Nlle. Orléans. Avec réserve d'hypothèque sur l'habitation, la terre d'un demi arpent, et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente de l'habitation, de la terre d'un demi arpent de face et des esclaves seront passés par le juge de cette paroisse, et les frais de ces actes et ceux de l'inscription et de la main levée des hypothèques à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, 30 janvier 1833. T. LEBLANC Juge
5 fév—6

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Howard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit :

400	barriques vin rouge, étampées Bethfort, Ponset et Grousset de Granier.	
59	demi barriques	do. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.	
314	paniers huile, grandes bouteilles.	
100	demi paniers	do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.	
100	caisses vermicelli et macaroni.	
10	caisses fromages têtes de mort.	
30	balles amandes à la dame.	
1	caisse de marons rotis.	
300	paniers de bouteilles vides.	
25	balles bouchons mi-longs 30m. chaque.	
5	do. do. à damejeanne.	

Les articles ci-dessus ont été choisis avec soin et sont garantis pour être de la première qualité. CARRIERE & BORDUZAT, 19 fév rue St. Louis, No. 11.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—*Facates et Co. contre leurs créanciers.*—La cession de biens des pétitionnaires étant acceptée par le bénéfice de leur créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires aura lieu au bureau de L. Caire, not. public, lundi, 4 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires et en même temps toutes procédures contre leurs personnes et leur biens seront. 20 fév—3 F. BUISSON, greffier.

COUR de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian Juge.—*Paul Vidal contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, aura lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, mardi, 26 courant, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues. Par ordre de la Cour, 14 fév—3 F. BUISSON, greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 23 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. 18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, A. L. M. Damarin, Estevand & Courvall contre Francis McMannus, pour une livraison [illegible].*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de François McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers; Benjn. E. Elliott, est nommé pour représenter ledit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues. Par la ordre Cour, 18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

AVIS INTERESSANT.
THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—30 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. [illegible] barils de vin de Bordeaux, en vente chez JULES LEBLANC, 6 fév No. 103, rue Royale.

593 PEAUX de bœuf sèches espagnoles; 600 livres vieux cuivre, en débarquement de la goël. Eagle, à vendre par HARRISON, BROWN & CO. 5 fév.

ON demande à louer un jeune nègre ou mulâtre de 15 à 16 ans, au fait du service. S'adresser rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. 5 janv.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseilles en vente chez JULES LEBLANC, 6 fév No. 103 rue Royale.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par 22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

A **VENDRE** en bassin, par les soussignés, bois de chauffage, frêne et chêne ; do. pin ; briques a ten de Pensacola; do. ou lac ; brai et goudron ; charbon; bois de charpente. 7 fév C. GUESNARD & ALPUENTE,

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure: reçu par le Louisa, du Havre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Ay de 1825, Hautvilliers 1825, de la marque de Jacquesson et fils. E. JOHNS et C°. Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 18 fév.

TOILE A DRAPS, convenable pour les marchés Mexicains—72,000 yards toile coton écrue 4/4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Henry Thompson, de Boston, à vendre par LINCOLN et GREEN. 17 fév.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphilitiques, [illegible] des opérations, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les témoins considérables [illegible] de cette médecine [illegible] sont une preuve [illegible] pour la guérison des maladies [illegible]. DUCONGE & PEYCHAUD, 18 fév rue de Chartres, No. 89.

513 SACS de café [illegible], en débarquement du brick Leo, de la Havane, [illegible] boites de confitures de Granade. 5 paniers de vin de Champagne. 24 boites do. do. 55 boîtes de Leoville vin rouge de Dessert, à vendre par T. NICOLET & CO. 18 fév

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de plâtre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez JAMES KAIN, & STROUD, 18 fév rue Bienville, No. 59

M. **JULETTE**, rue St. Philippe, entre la Levée et la rue Cossé, arrivant de France, offre à vendre un assortiment de marchandises françaises, telles que
Vin de Bordeaux rouge très-bon ;
Vin de Bordeaux blanc en tierçon ;
Vin d'Anjou, mousseux, de 1825 en paniers;
Vin de Champagne, de 1825;
Vin rouge et blanc, par caisse ;
Guignolet d'Angers ;
Sirop Groseille, framboisé ; Maraschino ;
Liqueurs assorties ;
Fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, et cerises ;
Sardines à l'huile; Fromage Gruyère, par meule ;
Harricots de Soissons, en baril;
Gourgannes, do. Antilles ;
Fusils de chasse, très-longs et garantis;
Pistolets de poche et de duel ;
Ustensiles de chasse ;
Cannes à épée et à sabre ; Poignards ;
Cirage anglais en boite, Fil à voile ;
Mouchoirs de chollet en fil blanc et couleur ;
Mouchoirs de batiste blancs ; Batiste pour chemises ;
Chemises de fil, pour hommes et pour femmes ;
Toile à draps et à chemise ;
Linge de table en fil et en coton damassé ;
Nécessaire garnis, pour homme et pour femmes ;
Coutil russe et toile grise pour pantalon ,
Tapis de Bruxelles;
Collection de jolis paniers, charrettes et berceaux d'enfans ;
Fausse bijouterie et dorures ;
Pallets de crin, brosses à habits ;
Bas de soie pour hommes et femmes;
Gants de soie en peau ;
Souliers fourres et brodequins pour femmes ;
Sabots de bois ;
Filets de pêche, épervié et carlé de scine ;
Chapeaux feutre blanc ;
Fleurets montés et non montés;
Masques et gants d'armes ;
Faïence de Rouen, en gros et en détail, allant sur le feux ;
Lassé, soie et fil ;
Fleurs et bobechis artificielle ;
Et mille autres objets qui ne sont point designés.
15 fév—15.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves.—Succession de Francisco Mono, il sera vendu par le juge soussigné, remplissant d'office les fonctions d'exécuteur, le mardi, 5 mars prochain, à l'heure de l'après-midi, à la cour de paroisse du faubourg Lafayette, les esclaves suivant savoir :

PRESCILLA, âgée d'environ 17 ans, et **GEORGE** d'environ 16 ans. Conditions de la vente, la moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à paiement final.

Paroisse Jefferson, 30 janvier 1833.
30 janv—6.d30j J. M. HARANG, juge.

AGENCE générale d'Everitt, pour propriétés foncières, rue St. Louis, No. 10.—Propriétés foncières de tout genre, achetées et vendues, louées, prises à bail ou échangées; maisons ou parties de maisons, magasins et parties de magasins loués ou pris à bail; esclaves achetés, vendus ou échangés; billets n'ayant pas cour achetés et vendus aux termes les plus modérés. On y achète aussi des monnaies d'or et d'argent de tout genre. 21 fév

COUR DE PREUVES.—Attendu que Mad. Ve. Chabaud a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Chabaud, son époux; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. 21 fév J. B. D. VOISIN, rég.

BOURGOGNE MOUSSEUX.—100 caisses de vin blanc Bourgogne mousseux d'une qualité supérieure, à vendre par 14 fév A. QUERTIER & BOUTIN.

PEAUX ET VIEUX CUIVRE—593 peaux Espagnoles sèches, 600 livres de vieux cuivre, qu'on vient de recevoir par la goëlette Eagle, et en vente chez HARRISON BROWN & Co, 5 fév No. 117, rue Royale.

PAPIER DE PAILLES.—1500 rames papier à enveloppes, en magasin et à vendre par HARRISON, BROWN & CO, 22 fév rue Royale, No. 117.